

## **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE**

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

### **SEANCE ORDINAIRE DU 07 avril 2026**

L'an deux mil vingt six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 022-2026 -

**Présents :** Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT, Vanessa COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation

31 mars 2026

**Absent excusé :** Mathias GIRARDIN (qui donne pouvoir à Antoine PRIEUR-DREVON)

Date de l'affichage

10 avril 2026

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Stéphanie BLANCHON GRENOT

### **Retrait de la délibération 006-2026 contraire au principe de non-rétroactivité des actes administratifs**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2131-1 et suivants relatifs au contrôle de légalité ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et ses dispositions sur le retrait des actes ;

Vu la délibération n° 006-2026 en date du 24 février 2026, contraire au principe de non-rétroactivité des actes administratifs ;

Considérant que cette délibération est entachée d'une erreur justifiant son retrait dans le délai légal ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder au retrait de cette délibération afin de sécuriser la décision administrative ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La délibération n° 006-2026 du 24 février 2026 est retirée.
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le/La secrétaire,  
Stéphanie BLANCHON GRENOT

Le Maire,  
Hervé GUIBELIN



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 039-213903081-20260407-2026\_D022-DE

